

## IMPRIME 4 - DECLARATION D'ABSENCE POUR RAISON SYNDICALE (PARTICIPATION AUX INSTANCES CONSULTATIVES LOCALES)

La « déclaration d'absence » au titre l'article 15 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 concerne les seules absences « de droit » présentées par les représentants suppléants appelés à siéger (lorsqu'ils remplacent un représentant titulaire).

Les représentants suppléants qui ne sont pas appelés à siéger mais qui souhaitent participer, si les nécessités du service le permettent, utiliseront l'imprimé 1 ou 2, selon qu'il y ait ou non sortie du département.

Cet imprimé n'est pas utilisé pour les absences régies par les articles 5 et 13 de ce même décret qui relèvent de la procédure de l'« autorisation spéciale d'absence » (Imprimé 3 : réunions mensuelles d'information et participation aux congrès et organismes directeurs).

### PARTIE A REMPLIR PAR LE REPRESENTANT DU PERSONNEL

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>École ou Ets d'affectation</b>	
<b>Emploi :</b> Direction <input type="checkbox"/> Adjoint <input type="checkbox"/> Maître déchargé de classe <input type="checkbox"/> Titulaire remplaçant <input type="checkbox"/>	
<b>MOTIF DE LA DECLARATION OU DE LA DEMANDE :</b>	
Nom du représentant titulaire remplacé : _____ dont le lieu d'exercice est : _____ Participation à la réunion du _____ de l'instance consultative suivante : _____ <input type="checkbox"/> CAPD <input type="checkbox"/> CTSD <input type="checkbox"/> CHS-CTD <input type="checkbox"/> CDAS <input type="checkbox"/> Autre (préciser laquelle) : _____	
Durée de l'absence : du _____ au _____ A _____ le _____ <b>Signature du déclarant,</b>	

### PARTIE A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR OU LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Nombre de classes de l'école	Nombre d'élèves au total	Dans la classe du demandeur	Niveau
Le service pendant l'absence du demandeur peut-il être assuré par le personnel enseignant ? <b>OUI</b> <input type="checkbox"/> <b>NON</b> <input type="checkbox"/>			
Problèmes éventuels liés à l'absence du demandeur :			<b>Signature,</b>
A _____ le _____			

### PARTIE RÉSERVÉE A L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Déclaration ou autorisation d'absence reçue le : _____ Mesure prise en raison de l'absence : _____  Information transmise à la DRH le : _____	L'inspecteur de l'éducation nationale,    
--	--